

**MAIRIE
DE
LOCTUDY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le trois mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de Mme ZAMUNER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2019

Date d'affichage : 25 avril 2019

PRESENTS : Mmes ZAMUNER C., BUANNIC M.A., MM. LAOUENAN J., de PENFENTENYO H, Mmes DELAUNOIS J., GUERIN A., M. COSNARD S, Mmes RIGAUD M, OLLIVIER M.F., MARZIN M.B, M. ACQUITTER T., Mmes COÏC-LE BERRE M., MADELEINE-RIOU A., PRONOST-BIDEAU A., MM. LE CORRE F., BEREHOUC M., Mmes SEILLIEZ C., BRETON J., M. GAIGNE J.M., Mme LEBIS M.C., MM. PENAULT H., BEUNET B.

ABSENTS : MM. MÉHU P, QUILLIVIC P, Mme CORCUFF A., M. CROGUENNEC A., Mme QUEFFURUS M. S.

ABSENTS EXCUSES : M. QUILLIVIC P (Procuration à M. LAOUENAN J.), Mme CORCUFF A. (Procuration à M BEUNET B.), M. CROGUENNEC A. (Procuration à Mme SEILLIEZ C.), Mme QUEFFURUS M. S. (Procuration à Mme LEBIS M.C.);

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEREHOUC Mathieu

N° 2019 – 029 : OBJET : URBANISME : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 ;

VU la délibération du 6 juillet 2018 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire ;

Envoyé en préfecture le 09/05/2019

Reçu en préfecture le 09/05/2019

Affiché le **16 MAI 2019**

ID : 029-212901359-20190507-D19_029-DE

DECIDE, à l'unanimité, de prendre acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LOCTUDY, le 7 mai 2019

Le Maire,

Christine ZAMUNER

